



PREFET DU GERS

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales  
Bureau du droit de l'environnement

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS  
SISE À MONCORNEIL GRAZAN**

**RÉUNION SUR SITE DU 16 OCTOBRE 2015 À 15 H00**

La commission de suivi de site de Moncorneil s'est réunie le vendredi 16 octobre 2015 à 15 h 00, sous la présidence de Mme Nicole PITTALUGA, directrice des libertés publiques et des collectivités locales, à la préfecture du Gers.

Présents :

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| M. René PAGOTTO,                   | Maire de Moncorneil-Grazan,                               |
| M. Serge MARQUILLIE,               | Adjoint au maire de Moncorneil-Grazan ,                   |
| M. Jacques SERIN,                  | Maire de Betcave Aguin,                                   |
| M. Max BALAS                       | Maire de Tachaires,                                       |
| Mme Sylviane BAUDOIS et M. ALLENET | Association La Sauvegarde de Moncorneil-Grazan,           |
| Mme Josie RABIER                   | Association France Nature Environnement,                  |
| M. Alain BAUDRY                    | Association Les Amis de la Terre,                         |
| M. Jean-Christophe VERGNES,        | Directeur Général des services de Trigone,                |
| Mme Stéphanie PASQUIER,            | Chef du service déchets Trigone,                          |
| Mme Julie DUPORT,                  | Chargée d'études et de projets, Trigone,                  |
| M. Francis DUPOUEY,                | Représentant Trigone,                                     |
| M. Thierry REVEIL,                 | Représentant Trigone,                                     |
| M. Jean-Pierre SALERS,             | Représentant Trigone, et du Conseil départemental du Gers |
| M. Christophe PERES,               | Salarié Trigone, représentant du personnel,               |
| M. Alban FARUYA,                   | DREAL, Chef de la subdivision du Gers,                    |
| M. Frédéric GUERTENER,             | Chef du bureau du droit de l'Environnement, Préfecture,   |
| Mme Corinne PEYRUS,                | Bureau du droit de l'environnement, Préfecture.           |

Après la visite du site, Mme PITTALUGA ouvre la séance. Elle rappelle l'ordre du jour : présentation du bilan 2014/2015. Elle invite l'exploitant à retracer le fonctionnement du site.

Celui-ci se propose d'évoquer successivement la présentation de l'ISDND, son activité, et le bilan 2014/2015 (dernier trimestre 2014 et premier semestre 2015).

## 1. la présentation du site et l'avancement de l'exploitation

Mme Stéphanie PASQUIER présente le site des Mounets situé sur la commune de Moncorneil-Grazan. Elle rappelle que le site existe depuis 1987, et qu'il est exploité par Trigone depuis 2001. Elle ajoute que :

- que le site a cessé son activité depuis le 31/12/2014
- une mise en conformité a eu lieu en 2004 puis en 2009.
- les certifications ISO 14001 et OHSAS 18001 sont maintenues.
- l'autorisation de stockage était de 30 000 tonnes par an
- trois agents polyvalents assurent l'exploitation du site (contrôle des entrées, gestion des apports, suivi des données, entretien du site et des matériels, et prévention des situations d'urgence).

Elle présente l'avancement de l'exploitation et précise que l'activité du site se décompose comme suit :

- l'exploitation de l'ancien site de 1987 à 2004, réhabilité en 2004-2005
- l'exploitation des 3 casiers : – casier 1 exploité de 2005 à 2009 et réhabilité en 2009
  - casier 2 exploité de 2010 à 2012 et réhabilité en fin 2013
  - casier 3 exploité en 2013 et 2014.

Depuis 2005, le site a accueilli 293 678 tonnes de déchets dont 43 256 tonnes ont été enfouis en 2014.

## 2- le bilan d'exploitation 2015

Mme Stéphanie PASQUIER présente ensuite le bilan d'exploitation à travers la surveillance des différents rejets : biogaz, lixiviats, eaux pluviales, eaux souterraines, bilan hydrique, en s'appuyant sur le document d'information qui a été communiqué aux membres.

S'agissant du biogaz, elle indique que deux réseaux distincts existent : un sur l'ancien massif et l'autre sur le massif des casiers 1, 2 et 3. Les différents réseaux de captage de biogaz sont constitués des puits forés et des drains subhorizontaux qui convergent vers le collecteur de biogaz, relié à la torchère. Les résultats 2014 de l'analyse annuelle des rejets de la torchère ont été présentés lors de la dernière commission (résultats des analyses du prélèvement effectué le 28 septembre 2015, non connus à ce jour).

Elle présente ensuite les analyses des lixiviats, réalisées en fin 2014 et au 1<sup>er</sup> semestre 2015 (cf document d'information communiqué aux membres). L'ensemble des lixiviats du site sont captés et dirigés vers les bassins de stockage. En 2014, 237 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été évaporés et 6793 m<sup>3</sup> ont été transférés vers des stations de traitement adaptées (Pavie et STEP d'Agen). Les analyses trimestrielles sur les lixiviats bruts montrent que les paramètres sont conformes.

Concernant les eaux pluviales, elle rappelle qu'elles sont captées sur l'ensemble du site et dirigées vers trois bassins. Suite à des suintements constatés le 28 novembre 2014 au niveau de l'alvéole 1 du casier 3, une analyse complémentaire a été réalisée le 16 décembre 2014, et les résultats sont conformes. Des travaux d'aménagement ont été réalisés en 2014 pour supprimer ce problème de suintement. Les analyses effectuées trimestriellement ou à chaque bâchée sont conformes aux normes de rejets. Elles sont confirmées par le contrôle inopiné de la DREAL du 28 avril 2015.

Mme PASQUIER présente ensuite les éléments relatifs à la surveillance des eaux souterraines à travers les piézomètres en amont et en aval. Le piézomètre situé près du bassin d'eau pluviale a été remplacé par un nouveau piézomètre implanté plus près du second bassin de lixiviats en octobre 2014. Les résultats trimestriels des analyses (cf tableaux du document) montrent une stabilité ou une amélioration de la qualité des eaux souterraines par rapport à l'état initial.

M. BAUDRY demande de préciser la notion d'état initial.

Mme PASQUIER dit qu'il s'agit des mesures effectuées avant l'exploitation du site.

M. BAUDRY soulève que même si la concentration de Manganèse est relativement basse, on peut constater une augmentation (0,60 mg et 0,74 mg/L). Il serait intéressant de montrer son évolution (idem pour le sodium).

M. VERGNES acquiesce.

M. SERIN soulève que l'enlèvement des lixiviats en 2014 représente beaucoup de camions ;

Mme PASQUIER précise qu'un camion transportant 24 m<sup>3</sup>, avec 4 à 8 rotations par jour au maximum, l'évacuation représente un trafic compris entre 100 et 300 camions par an avec des pics sur certaines saisons de 70 camions maximum par mois.

M. VERGNES dit que sur la demande des élus et des associations, l'autorisation d'exploitation prévoyait de ne pas rejeter dans le milieu naturel et donc nécessite une évacuation.

M. BALAS dit qu'initialement il était prévu d'évaporer les lixiviats.

M. VERGNES dit que ce système avait ses limites. C'est pourquoi aujourd'hui pour limiter le trafic, on envisage de mettre en place une unité de traitement in situ.

M. BAUDRY expose que le site est émissif en matières en suspension. Pour résorber ce phénomène, il faut rapidement végétaliser le site. Ensuite on verra si la végétalisation a un effet sur l'émission des matières en suspension. A défaut cela voudra dire que la voirie est en cause. Il demande quand le site sera entièrement végétalisé.

Mme PASQUIER répond qu'à l'issue de travaux de réhabilitation d'une durée de 10 semaines, les casiers seront enherbés.

Suit la présentation du **bilan hydrique** qui consiste à comparer le volume de lixiviats réellement traités au volume théorique de lixiviats produits. En 2014, l'écart constaté est de 682 m<sup>3</sup> de lixiviats. L'exploitant l'attribue aux approximations lors du calcul des surfaces d'impluvium.

### 3- réhabilitation du site

Mme PASQUIER explique que la réhabilitation consiste à la stabilisation de la zone, à l'optimisation du biogaz (implantation de puits forés à raison d'un puits forés sur un rayon d'un mètre), à la couverture du massif (couche de confinement +végétalisation), à l'écoulement des eaux de ruissellement.

Les résultats attendus sont :

- la diminution de la production de lixiviats
- la réduction des émissions d'odeur
- l'intégration du site dans son environnement

Le site a cessé son exploitation au 31 décembre 2014. Dans l'attente des travaux de réhabilitation, un recouvrement temporaire (30 cm de terre) sur les dernières alvéoles exploitées a été effectué en janvier 2015. A la demande des associations, en juin 2015, 50 cm de terre supplémentaires ont été ajoutées pour limiter les odeurs dans l'attente de la réalisation des travaux.

### 4- activités post-exploitation

Elle poursuit son exposé :

Le site n'étant plus en exploitation, il fait l'objet d'une surveillance par un contrôle et un entretien :

- in situ : des agents se rendent plusieurs fois par semaine sur le site
- par un système de télégestion par un dispositif sonore : contrôle continu et alerte sur la hauteur des différents bassins et sur la gestion de la torchère

Le suivi environnemental est prévu sur 30 ans selon l'arrêté préfectoral de 2003 avec un suivi

- des piézomètres : annuel (Trigone propose de renforcer leur contrôle par un suivi semestriel)
- de la qualité des lixiviats bruts : trimestriel
- des eaux pluviales : contrôle avant rejet
- du biogaz : analyse annuelle (brut + sortie torchère)

L'activité est maintenue pour la plate-forme de déchets verts et le transfert lixiviats Moncorneil – Pavie.

Depuis la fin d'exploitation le trafic a fortement diminué, car il n'y a plus de tout venant déchetterie.

Elle expose ensuite le projet d'une station de traitement in situ afin de diminuer le trafic lié au transfert de lixiviats. Trigone a donc mandaté une étude d'impact sur la possibilité de rejet des lixiviats traités in situ.

## 5- questions

M. SERIN et M. BALAS font remarquer que le flux de véhicule a effectivement diminué mais que les odeurs persistent.

M SERIN signale des fuites provenant des camions.

M. DUPOUEY dit que les odeurs vont diminuer lorsque que les travaux de réhabilitation seront finis et que Trigone veillera à ce qu'il ait moins de fuites.

M. BAUDRY évoque l'évacuation des lixiviats vers la station d'Agen. Il demande à Trigone une copie de la convention avec la STEP d'Agen.

M. FARUYA dit que Pavié étant l'exutoire pour les lixiviats, l'évacuation vers Agen est une opération exceptionnelle.

M. PAGOTTO dit que l'eau de ruissellement est rejeté dans un ruisseau qui n'est pas entretenu et déborde souvent chez le voisin.

M. BAUDRY demande quel est le débit.

M. VERGNES dit que ce n'est pas un ruisseau permanent. Il est prévu de faire un lâcher progressif.

M. PAGOTTO et M. BAUDRY évoquent les erreurs signalées dans le dossier, et demandent si elles ont été corrigées (l'Arrats n'est pas un ruisseau mais une rivière, de même il n'existe pas de plan départemental des déchets modifié).

Mme PASQUIER dit qu'elles ont été corrigées.

Mme BAUDOIS rappelle que l'association a formulé une demande pour augmenter la périodicité des contrôles : semestriels pour les piézomètres et pour les analyses du biogaz. Elle souhaite également un calendrier de la réhabilitation et des réunions associant les élus et les associations au fur et à mesure de l'avancement des travaux et en particulier quand les lixiviats seront traités sur site.

M. PAGOTTO regrette de ne pas être invité aux réunions de suivi des travaux sur site.

M. DUPOUEY dit que Trigone continuera d'associer les associations et les élus au suivi des travaux de réhabilitation et qu'à l'avenir M. PAGOTTO sera invité.

M. ALLENET dit que l'association souhaite orienter leur action pour réduire les déchets. Il soulève la question de l'état sanitaire des vaches et demande si des analyses ont été réalisées pour connaître leur comportement dans cet environnement.

M. VERGNES dit qu'elles sont en bonne santé et précise qu'elles ne sont pas destinées à la consommation.

M. SALERS indique que la Région va devenir compétente pour le plan régional des déchets et qu'il va falloir être attentif pour que le travail réalisé pour le plan départemental et notamment pour la collecte de traitement des déchets en régie publique soit conservé.

Mme BAUDOIS dit qu'il peut y avoir des tentatives d'implantation de site privé.

M. DUPOUEY souligne l'importance des actions de prévention pour la réduction des déchets. Les maires doivent être vigilants sur la question du comportement des citoyens. Sur la gestion du plan par la région, il dit que demain il y a un risque important de voir arriver le privé. Il défend le service public qui a été mis en place dans le département et souhaite que le monde associatif soit aussi sévère avec le privé.

M. BAUDRY s'y engage.

Mme BAUDOIS rappelle les deux mobilisations importantes qui ont eu lieu : projet des déchets industriels porté par PAPREC sur Moncorneil et projet de déchets ménagers à Aubiet.

M. PAGOTTO dit qu'avant l'arrivée de Trigone, si le site de Moncorneil avait été privé, il aurait été fermé.

M. DUPOUEY répond qu'avant l'arrivée de Trigone, la compétence du traitement des déchets appartenait aux sictoms, et c'était la catastrophe sur l'ensemble des sites. Il fait remarquer que Trigone a investi 30 millions d'euros en 15 ans. Il demande alors aux associations d'être là pour aider et d'être tolérant car le traitement des déchets par le privé a un coût plus important.

M. REVEIL souligne qu'à ce moment-là, on ne traitait pas les mêmes volumes (5000 tonnes).

M. BAUDRY expose que l'association Les amis de la Terre a eu dès le départ deux philosophies sur les déchets :- choix de l'enfouissement vu le contexte local

- expliquer aux citoyens que le meilleur moyen de voir baisser l'enfouissement des déchets c'est de ne pas en faire. Il nous fait partager son expérience personnelle : une poubelle de 20 litres de déchets ultimes (sans matière organique) par trimestre. Tout est trié et recyclé.

Il ajoute qu'il faut des ambassadeurs porte-paroles auprès de chaque commune. Avec un soutien logistique centralisé, il est possible de faire du transfert d'information et notamment sur les centres de tri.

M. DUPOUEY dit qu'il y a des ambassadeurs de tri dans les sictoms pour faire de la prévention. Les sictoms et les élus ont fait du bon travail et on peut noter depuis quelques années une évolution positive, mais on n'empêchera pas l'incivisme.

M. REVEIL dit qu'au niveau du tri sélectif le pourcentage croissant de refus est un problème malgré les efforts des collectivités. Il regrette la faible participation du public aux réunions organisées par les sictoms.

Mme RABIER demande le coût de la réhabilitation.

M. VERGNES évalue le coût à 200 000 euros pour les travaux de réhabilitation sur les deux derniers casiers.

Mme BAUDOIS demande le coût annuel de suivi.

M. VERGNES répond que 90 % du coût est représenté par les lixiviats, soit 30 à 35 euros par m<sup>3</sup> de lixiviats avec en moyenne 6000 m<sup>3</sup> de lixiviats. L'objectif de la réhabilitation est de semi-imperméabiliser le dôme et diriger les eaux vers les eaux pluviales. Il estime qu'à pluviométrie équivalente, le volume global de production de lixiviats va diminuer. Il ajoute qu'à terme la production de lixiviats sera plus diluée et donc moins polluante.

Mme RABIER demande le coût de l'osmose inverse.

M. VERGNES dit que la location d'une unité mobile est envisagée. Le coût résiduel des lixiviats est de 40 euros par m<sup>3</sup>, en intégrant le transport.

M. MARQUILLIE demande sous quelle forme seront traités les lixiviats. Il indique qu'il existe des camions qui par traitement écartent les boues des eaux ;

M. VERGNES dit que l'unité d'osmose va créer un perméat pour purifier l'eau qui sera rejetée dans le milieu naturel et que le reste sera exporté vers une filière adaptée.

M. FARUYA explique que l'unité d'osmose est une méthode de séparation beaucoup plus fine que le traitement utilisé dans les camions. C'est donc une manière de réduire le nombre de camions.

M. PAGOTTO demande si le mémoire de réhabilitation est envoyé par la préfecture et ne comprend pas pourquoi il n'est pas corrigé avant envoi.

M. FARUYA dit que ce document est envoyé directement pour avis aux maires par l'exploitant.

M. BAUDRY demande quelles sont les prescriptions imposées à Trigone et quand sera envisagé le CODERST.

Mme PITTALUGA répond que l'exploitant a transmis hier des compléments sur ce dossier et qu'un CODERST sera organisé après instruction.

M. FARUYA dit que la phase post exploitation est actuellement régie par l'arrêté préfectoral de 2003 et qu'un arrêté préfectoral complémentaire permettra notamment de mieux adapter le programme de suivi à la connaissance actuelle de l'impact de l'installation. Il sera soumis à l'avis du CODERST.

A l'issue de ces échanges, Mme PITTALUGA remercie les membres de la commission et lève la séance.

La Présidente,

  
Nicole PITTALUGA